

RÉGLEMENTATION NON HARMONISÉE AU NIVEAU EUROPÉEN

PRODUITS ABRASIFS AGGLOMÉRÉS ROTATIFS

DOMAINE COUVERT

Sont concernés par les dispositions du décret ci-dessous, les produits abrasifs agglomérés rotatifs destinés aux opérations de meulage et de tronçonnage à l'aide de machines électroportatives tels :

- ⇒ les meules disques en abrasifs agglomérés :
 - plates pour tronçonnage ;
 - à moyeu déporté pour ébarbage ;
 - à moyeu déporté pour tronçonnage ;
- ⇒ les disques de tronçonnage diamantés.

RÉGLEMENTATION FRANÇAISE

➤ [Décret n° 2003-158 du 25 février 2003](#) relatif à la sécurité des produits abrasifs agglomérés rotatifs destinés aux opérations de meulage et de tronçonnage à l'aide de machines électroportatives

NORMES DONNANT PRÉSUMPTION DE CONFORMITÉ

- Liste publiée par [avis du 2 septembre 2016](#)

CONTACTS

➤ ADMINISTRATION EN CHARGE DE LA RÉGLEMENTATION

- Ministère de l'économie et des finances :
 - DGCCRF – Bureau des produits industriels 5A – bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr

➤ ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ

- Ministère de l'économie et des finances :
 - DGCCRF – Bureau des produits industriels 5A – bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr
- Ministère de l'action et des comptes publics
 - DGDDI (Douane) – Bureau D2 – dg-d2@douane.finances.gouv.fr

➤ FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES

- Syndicat Nationale des Abrasifs et Superabrasifs (SNAS)
20, av. Reille 75014 Paris
Tél. 01-45-81-25-90 – www.snas-abrasifs.com/
- Fédération Européenne des Fabricants de Produits Abrasifs (FEPA)
20, av. Reille 75014 Paris
Tél. 01-45-88-27-02 – www.fepa-abrasives.org